

Concept de protection COVID-19

Compétition	Championnats suisses d'athlétisme en salle 2021
Date	20 et 21 février 2021
Organisateur	LA Bern
Président du CO	Hansruedi Müller

Principes généraux

1. Seulement sans symptôme à la compétition

Les personnes avec des symptômes de maladie n'ont pas le droit de participer aux compétitions. Ceci est également valable pour les entraîneurs et les aides. Ces personnes restent à la maison ou s'isolent et clarifient la suite de la procédure avec le médecin de famille.

2. Garder ses distances et se laver les mains

En arrivant, en entrant sur l'installation sportive, dans les vestiaires, lors d'entretiens, pendant le coaching et l'observation, après la compétition, en repartant et dans des situations similaires, il faut impérativement en permanence respecter la distance de 1,50m. Uniquement pendant la compétition proprement dite, il est permis de déroger à cette distance - mais pas de faire un high-five ou de se serrer dans les bras avant ou après le concours! En se lavant régulièrement les mains avant et après la compétition avec du savon, on se protège et on protège son environnement.

3. Port du masque

Dans la salle de sport le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes présentes et pendant toute la durée de la compétition. Seuls les athlètes en compétition imminente font exception. Un masque doit être porté à tout moment lorsqu'un athlète n'est pas en compétition (temps d'attente, callroom, entre les essais, ...). Le seul endroit dans la zone indoor de l'installation où le port du masque n'est pas obligatoire est la zone de compétition proprement dite. Partout ailleurs (galerie, foyer, vestiaires, ...) le masque doit à tout moment être porté.

4. Tenir une liste de présences

Tout contact entre personnes doit pouvoir être identifié pendant 14 jours à la demande des autorités sanitaires. Pour simplifier le Contact Tracing, l'organisateur tient pour tous les groupes de personnes une liste de présences, qui est à disposition du/de la responsable corona sous une forme convenue.

5. Quarantaine

Si une personne présente à la compétition devait après coup être testée positive, les autorités sanitaires et le/la responsable corona de la compétition doivent être informés. Les autorités déterminent en conséquence les personnes qui doivent être mises en quarantaine – ce qui peut en principe concerner toutes les personnes présentes à la compétition. Afin d'éviter une quarantaine, il est particulièrement important de porter un masque à tout moment et de garder ses distances.

6. Responsable corona

Le/la responsable corona de la compétition est Peter Bohnenblust (079 232 33 93; peterbohnblust@swiss-athletics.ch)). Il est chargé de veiller à ce que les mesures définies dans ce concept soient mises en œuvre.

Mesures spécifiques pour la manifestation

1. Principes

1.1. Autorisation de la manifestation

La manifestation a été annoncée et autorisée via outil de compétition de Swiss Athletics. Swiss Athletics confirme ainsi que la compétition est conforme aux restrictions pandémiques édictées par la Confédération et le canton de Berne. L'exploitant de l'installation de la salle de sport (office fédéral de sport, OFSPO) a pris connaissance du présent concept.

1.2. Données personnelles

Les données (nom, prénom et numéro de téléphone) de toutes les personnes impliquées sont déterminées à l'avance (inscription en ligne/listes). Le CO dispose de toutes les données de contact de tous les groupes de personnes «athlètes», «entraîneurs», «représentants des médias» et «aides» et inscrit les heures d'entrée et de sortie de ces personnes.

Collecte des données personnelles :

groupe de personnes	méthode	nombre 20.02.	nombre 21.02.
athlètes	outil d'inscription en ligne de Swiss Athletics	100	90
entraîneurs	collecte par Swiss Athletics	70	60
représentants des médias	collecte par Swiss Athletics	10	10
CO & Aides	enregistrement via chef de compétition	60	60

1.3. Vestiaires, douches et toilettes

Les athlètes entrent dans la salle en tenue de sport. Les vestiaires peuvent être utilisés pour se changer, mais au maximum 8 personnes peuvent se trouver dans un vestiaire en même temps. Les douches ne peuvent pas être utilisées.

Les toilettes peuvent être librement utilisées par tous les groupes de personnes.

1.4. Restauration

Il n'y a de possibilité de restauration ni pour les athlètes ni pour les entraîneurs. (à l'exception des distributeurs automatiques dans le foyer).

1.5. Désinfectants

Dans les zones d'entrée et en divers endroits clés (entrée/sortie, toilettes) des désinfectants sont à disposition.

Pour les disciplines, dans lesquels le matériel est partagé entre les athlètes (par ex. lancer du poids), il y a suffisamment de désinfectant à disposition de sorte que les athlètes peuvent désinfecter le matériel avant utilisation.

2. Groupes de personnes

2.1. Athlètes ayant le droit de participer

Les athlètes qui font partie d'un cadre national de Swiss Athletics (Swiss Starters, Swiss Starters Future, cadres de relais, cadre de course de montagne) ainsi qu'un autre très petit cercle d'athlètes avec un potentiel très élevé pour s'aligner aux CE Team en 2021 ont le droit de participer. La décision à cet égard incombe au département Sport de performance de Swiss Athletics. Les athlètes ayant le droit de participer ont été informés directement par Swiss Athletics.

2.2. Entraîneurs

Au maximum un entraîneur est admis par athlète. Cette personne doit exercer une fonction d'entraîneur, il ne peut donc pas s'agir par ex. d'un fan. Les entraîneurs personnels annoncés par les athlètes de cadre à Swiss Athletics en automne 2020 sont déterminants.

2.3. Aides

Il ne faut convoquer que le nombre d'aides absolument nécessaire pour le bon déroulement de la compétition. Un centre avec des possibilités de ravitaillment est mis en place pour les aides. Au maximum 10 personnes peuvent s'y trouver en même temps.

2.4. Médias

Un nombre fortement restreint de places est à disposition des médias. Les demandes peuvent être adressées au chef communication de Swiss Athletics (beatfreihofer@swiss-athletics.ch).

2.5. Spectateurs et invités

Les spectateurs et autres invités ne sont pas admis.

3. Déroulements

3.1. Entrée dans la halle et quitter la salle

Seules les personnes enregistrées pour la manifestation (athlètes, entraîneurs, médias, aides) ont accès dans la salle.

L'entrée et la sortie se trouvent au sous-sol (accès au foyer). Les sorties de secours ne peuvent être utilisées qu'en cas d'urgence. Devant l'entrée, des marquages sont placés sur le sol à une distance de 1,5m. À l'entrée, toutes les personnes sont enregistrées et reçoivent une carte indiquant le temps à disposition pour rester dans la salle. Ensuite, les athlètes peuvent obtenir leurs numéros de départ à la chambre d'appel.

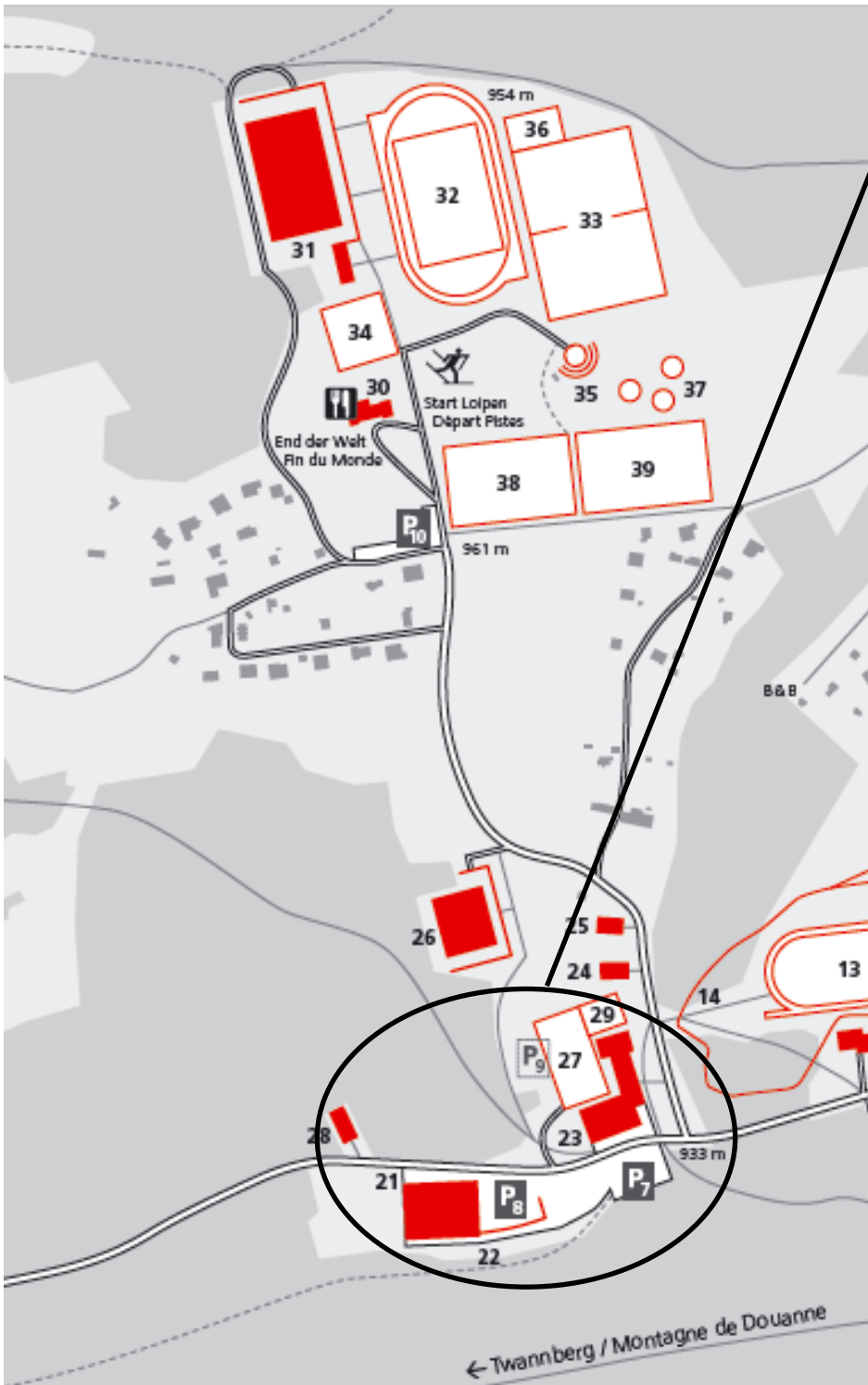
Les athlètes et leurs entraîneurs peuvent **entrer dans la salle au maximum 80 minutes** (saut à la perche 110 minutes) avant le début de l'épreuve selon horaire officiel. Les athlètes engagés plusieurs fois peuvent rester dans la salle entre les engagements, mais portent en permanence un masque et respectent la distance. Les athlètes et leurs entraîneurs **quittent la salle au plus tard 20 minutes après la fin de la dernière discipline** de l'athlète et s'annoncent partant à la sortie.

Les aides entrent sur l'emplacement peu avant l'heure pour laquelle ils ont été convoqués et quittent l'emplacement immédiatement après avoir terminé leur travail.

Les représentants des médias ont accès à la salle, tant qu'elle est ouverte.

3.2 Salle d'attente supplémentaire

Une salle d'attente est disponible pour les athlètes et le personnel d'encadrement qui ne sont pas encore ou plus autorisés à se trouver dans la salle du Fin du Monde en raison des heures d'entrée et de sortie définies au point 3.1. Elle est située dans le foyer du Sport-Toto, près du parking 9 (voir plan). Les mêmes principes s'appliquent dans la salle d'attente que dans la salle du Fin du Monde (notamment l'enregistrement des heures d'entrée et de sortie, l'obligation de porter un masque, de garder ses distances).



Légendes

21: salle Sport-Toto

27: parking P9

31: salle Fin du Monde

3.2. Demeurer dans la salle

3.2.1. Endroits où se tenir

Galerie et tribune

Tous les entraîneurs, les représentants des médias, les différents aides (chronométrage, speaker) ainsi que les athlètes participant à plusieurs disciplines peuvent rester dans la zone non fermée de la tribune et de la galerie. Ils doivent tous porter un masque et respecter la distance minimale. L'organisateur procède à d'autres subdivisions de la galerie et de la tribune au moyen de bandes de séparation (par exemple, zones pour les entraîneurs par discipline, zone pour les athlètes multiples).

Une zone est fermée pour le chronométrage et le speaker.

Emplacement de compétition

L'emplacement de compétition à proprement dit n'est accessible qu'aux athlètes (depuis le callroom à la fin de la compétition), aux aides et à certains photographes et cameramen. Les aides portent en permanence un masque et essaient dans la mesure du possible de respecter la distance. Les athlètes portent un masque quand ils ne sont pas engagés en compétition.

Foyer

Le Foyer est utilisé uniquement comme passage, pas pour y rester. Tous les groupes de personnes pénètrent dans la halle et quittent la halle par l'entrée vers le foyer où ils sont enregistrés. Toutes les personnes portent un masque. Tous les entraîneurs se rendent ensuite immédiatement dans le secteur galerie et tribune.

3.2.2. Groupes de personnes

Athlètes

Les athlètes ne peuvent rester dans la salle qu'à partir d'un maximum de 80 minutes avant le début de leur première compétition et jusqu'à un maximum de 20 minutes après leur dernier engagement en compétition. Durant le temps du callroom à l'engagement en compétition, ils se trouvent dans leur groupe de discipline. Durant le temps en dehors de cette période, ils peuvent se déplacer librement dans la salle, mais doivent suivre les instructions de l'organisateur. Le secteur de la galerie ne doit pas être utilisé pour l'échauffement qui se fera à l'extérieur (à l'air). De plus il faut en permanence y respecter la distance minimale de 1.5m et porter un masque.

Entraîneurs

Les entraîneurs restent exclusivement sur la galerie resp. la tribune (sauf pour aller aux toilettes). Pour les entraîneurs, le port du masque est obligatoire pendant toute la compétition. De plus une distance de 1.5m avec les autres personnes doit être respectée.

Aides

Les aides ont le droit de se trouver dans toutes les zones de la halle, mais doivent en tout temps porter un masque et respecter si possible la distance minimale.

Représentants des médias

Les représentants des médias n'ont le droit de se tenir que dans le secteur de la tribune et de la galerie de la halle et portent un masque. Ils peuvent se rendre un petit moment au Foyer, mais pas dans la zone compétition. Exception : les photographes et cameramen peuvent aussi séjourner dans la zone compétition, mais portent en permanence un masque.

3.3. Déroulement de la compétition

3.3.1. Horaire

Le programme est conçu de sorte qu'il n'y ait jamais plus de 150 personnes à la fois dans toute la zone de l'installation. La distance minimale requise peut ainsi être maintenue à tout moment sur les 5000m² de l'installation par toutes les personnes sauf les athlètes en compétition.

3.3.2. Échauffement

Jusqu'aux heures du callroom, l'échauffement se fait dehors. Pendant l'échauffement le port du masque n'est pas obligatoire mais la distance minimale doit être respectée. Pour l'échauffement, il faut quitter la halle par la sortie officielle et revenir par la même entrée.

3.3.3. Callroom

Heures - callroom :

- 30 minutes pour toutes les courses
- 40 minutes pour le saut en longueur et le lancer du poids
- 60 minutes pour le saut à la perche

Le callroom se trouve directement à l'entrée de l'installation de compétition. Seuls les athlètes qui se rassemblent pour le callroom ont le droit de s'y trouver. Depuis le callroom, les athlètes font partie du groupe de discipline correspondant et peuvent être clairement affectés. Depuis le callroom, les athlètes sont conduits dans une dernière zone d'échauffement dans la halle. Pour les disciplines techniques c'est l'installation elle-même et pour les courses il y a une zone définie sur la piste ou à l'intérieur de la piste. Ils n'ont plus le droit de quitter cette zone. Depuis l'entrée dans le callroom jusqu'à la zone d'échauffement, le port du masque est obligatoire. 5 minutes avant le départ, les athlètes se rendent indépendamment de la place d'échauffement au départ/emplacement de compétition.

Les heures du callroom sont également valables en cas de plusieurs engagements. Les athlètes en train de performer dans une autre discipline peuvent être représentés dans la salle d'appel.

3.3.4. Compétition

La compétition se déroule dans les groupes de disciplines. L'athlète n'a pas le droit de quitter le groupe de discipline, sauf pour participer à une autre discipline. En ce qui concerne les courses, les athlètes portent un masque du callroom jusqu'à la place d'échauffement. La préparation immédiate de la course peut se faire sans masque. La même chose est valable pour les disciplines techniques. De plus entre leurs essais les athlètes portent un masque et respectent la distance minimale avec les autres athlètes. Pour cela l'organisateur met à disposition suffisamment de places assises. Après avoir terminé le concours, les athlètes mettent un masque, quittent l'emplacement de compétition comme groupe de discipline et se rendent dans le secteur de la tribune (plusieurs starts) ou quittent au plus vite la halle, au plus tard 20 minutes après le dernier engagement en compétition.

3.3.5. Retour au calme

Le retour au calme comme l'échauffement se fait dehors.

4. Communication

Le concept de protection et les mesures appliquées sont d'une part publiés sur la page d'accueil de l'organisateur, d'autre part envoyés personnellement par mail aux athlètes, aux entraîneurs, aux représentants des médias et aux aides. De plus le concept de protection sera mis à disposition sur place sous forme physique.

Pendant la manifestation le speaker rappelle de temps en temps les réglementations appliquées.

5. Responsabilité

L'apparition de la pandémie COVID-19 a également modifié l'environnement dans lequel se déroulent les compétitions d'athlétisme. Elles sont réalisées conformément aux mesures édictées par la Confédération et les cantons et aux conditions imposées par les exploitants des installations respectives. En raison des mesures fédérales et cantonales actuelles, les athlètes et les volontaires doivent s'attendre à être mis en quarantaine en cas d'infection COVID-19 d'un contact proche. Cela s'applique à l'environnement privé et professionnel ainsi qu'aux événements sportifs. Le risque correspondant est assumé par chaque personne elle-même qui doit peser les risques auxquels elle peut/veut s'exposer. Swiss Athletics et l'organisateur déclinent toute responsabilité à cet égard.

Ittigen b. Bern, 12 février 2021/TS/HRM

Parking

Le parking inférieur derrière l'ancien gymnase peut être utilisé gratuitement sur présentation de ce plan de protection au point de contrôle d'entrée.